

## SEANCE DU 27 MARS 2017

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;  
 DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,  
 Echevins ;  
 SCHIETSE D., HOUZE M., DUMAZY F., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M.,  
 LEGRAIN P., DE KETELE C., LESEULTRE Y., BERNARD D., SCHOTTE M., VICO  
 A., QUITTELIER C., LEFEBVRE F., Conseillers  
 et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications

**Néant**

2. Régie Communale Autonome de Brunehaut – Plan budgétaire pluriannuel – communication

**PREND CONNAISSANCE du plan budgétaire pluriannuel de la régie communale autonome de Brunehaut, présenté conjointement par Christophe Kawecki, gestionnaire du Hall, et Jean-François Fourez.**

3. Régie Communale autonome de Brunehaut

a) rapport d'activités – approbation – décision

**18 OUI – 1 ABSTENTION (1 élu CEC)**

b) rapport financier et compte 2016- décision

**18 OUI – 1 ABSTENTION (1 élu CEC)**

4. Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2017 – services ordinaire et extraordinaire – décisions

**12 OUI et 7 CONTRE (6 élus IC et 1 élu CEC) pour le service ordinaire**

	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	9.360.205,27	8.567.204,47	793.000,80
Augmentation de crédit (+)	35.066,06	211.337,05	-176.270,99
Diminution de crédit (+)		-1.320,00	-1.320,00
Nouveau résultat	9395.271,33	8.777.221,52	618.049,81

**12 OUI et 7 CONTRE (6 élus IC et 1 élu CEC) pour le service extraordinaire**

	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	1.573.389,53	1.449.459,89	123.929,64
Augmentation de crédit (+)	647.468,00	647.468,00	0,00
Diminution de crédit (+)			0,00
Nouveau résultat	2.220.857,53	2.096927,89	123.929,64

5. Plan Cohésion Sociale

a) Rapports d'activités 2016 – approbation – décision

**19 OUI**

b) Rapports financier et compte 2016 – approbation – décision

**19 OUI**

**a) les comptes comme suit :**

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de la subvention)	47.670,53
Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	59.588,16
Total justifié (postes 1 à 5)	59.810,53
Total à subventionner	47.670,53
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	35.752,90
Deuxième tranche de la subvention	11.917,63

**b) le rapport financier relatif à l'article 18 :**

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de la subvention)	5.000,00
Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	5.000,00
Total justifié (postes 1 à 5)	3.412,40
Total à subventionner	3.412,40
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	3.750,00
Deuxième tranche de la subvention	-337,60

6. Conseil communal des enfants – règlement d'ordre intérieur – approbation – décision

**19 OUI**

7. Plaine de jeux 2017 – modalités d'organisation – décision

**19 OUI**

**D'ouvrir une plaine de jeux aux enfants âgés de 3 à 12 ans du 1<sup>er</sup> juillet au 11 août 2017**

- 1- les enfants seront accueillis sur le site de l'école de Bléharies, rue des Zelvas pour profiter des infrastructures disponibles à proximité comme le terrain de football, le nouveau hall sportif, la bibliothèque/ludothèque, le parc communal comme espace vert.
- 2- tous les jours, des activités seront proposées de 9 à 17 heures; une garderie sera assurée le matin à partir de 7h30' et le soir jusqu'à 17h30'.
- 3- le nombre de participants pourra être limité en fonction de la disponibilité et de l'importance de l'encadrement, tout en sachant que dans ce cas, la priorité sera donnée aux enfants domiciliés à Brunehaut et /ou fréquentant les écoles de Brunehaut.
- 4- De fixer la participation hebdomadaire demandée aux parents à 15 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 10 € pour le second, gratuit pour le ou les suivant(s) ; peu importe le nombre de jours de participation par semaine
- 5- L'application du tarif réduit se fera sur base de la délivrance d'une composition de ménage récente (document inférieur à 1 mois)
- 6- De recruter : en qualité de contractuel non subventionné, (sous contrat étudiant ou pas)
- 7- a)deux responsables titulaires d'un titre de coordinatrice ou assimilé, aux qualifications complémentaires pour assurer la direction rémunérées chacune à raison de 80 Euros par journée prestée.

c)des moniteurs et des personnes chargées de l'entretien et de la cuisine désignés en qualité d'étudiant pour constituer l'encadrement des enfants, à raison de :

75 Euros par jour, pour les moniteurs brevetés ou assimilés.

60 Euros par jour, pour les autres.

En ce qui concerne le recrutement, la priorité sera donnée aux jeunes brevetés « moniteur de l'enfance ou assimilé » ou pouvant justifier d'une expérience acquise dans l'encadrement des enfants, ou encore aux étudiants ayant entrepris des études à vocation pédagogique ou sociale.

Les moniteurs ayant travaillé les années précédentes et donné entière satisfaction qui réunissent toujours toutes les conditions pour encadrer les enfants seront invités prioritairement à retravailler cet été.

- 8- Des demandes de subventions et d'agrément seront introduites auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

**9- Les crédits nécessaires pour couvrir les rémunérations et les autres dépenses de fonctionnement sont inscrits aux articles 761/111/08 et 761/124/02 du budget communal 2017.**

**APPROUVE, à l'unanimité, le règlement d'ordre intérieur.**

8. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal – modification – décision

**12 OUI – 7 CONTRE (6 élus IC et 1 élu CEC)**

**Pour supprimer, à dater de ce jour, la rubrique réservée aux groupes politiques (article 87) et ce durant les années 2017 et 2018**

9. Règlements de roulage et de stationnement – décisions

a) **19 OUI**

**Dans la rue Lucien Delfosse à Bléharies, à l'opposé du 41, le stationnement est réservé en partie sur l'accotement.**

**La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9f, complété par un panneau additionnel de type Xc (18 mètres)**

b) **19 OUI**

**Dans la rue des Six Chemins à Hollain, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est réservé, sur une longueur de 6 mètres, à l'opposé de l'immeuble n°29.**

**La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, complété par un panneau additionnel de type Xc (6 mètres)**

c) **12 OUI – 7 ABSTENTIONS (6 élus IC et 1 élu CEC)**

**Dans la rue de Sallenelles à Rongy, le stationnement est interdit de l'immeuble n°19 à l'immeuble n°23 inclus.**

**La mesure sera matérialisée par le placement des signaux E1 et des signaux additionnels de type Xa et Xb.**

10. Projet de convention de volontariat – décision

**19 OUI**

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, entend ensuite les questions orales des conseillers communaux :

- a) Mme Yasmine LESEULTRE souhaite que l'on installe un dispositif réfléchissant sur le rond-point rue du Marais pour accroître sa visibilité pour les automobilistes venant de Laplaigne
- b) Mme Cindy QUITTELIER rappelle le problème de circulation aux abords de la pompe à essence de Bléharies
- c) Monsieur Christian DEKETELE souhaite obtenir des renseignements sur le site « dit malterie à Hollain ainsi que sur la réunion qui a eu lieu avec les médecins.
- d) Mme Muriel DELCROIX rappelle le problème des stationnements sur les trottoirs.

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président ainsi que les membres du collège communal répondent aux questions orales :

- a) un rapport à la police sera sollicité mais le problème est la vitesse des conducteurs.
- b) un avis de police négatif à un changement de sens a été remis.
- c) le site de l'ancien site « forgelec » a été reconnu comme S.A.R. Il est exact que dans le cadre du PCDR nous avons rencontré les médecins traitants pour connaître leurs besoins ainsi que leurs patients afin de percevoir la nécessité d'une éventuelle structure médicale. La réunion a permis d'avoir la certitude que les besoins « médicaux » sont rencontrés et qu'il n'y a aucune nécessité de créer une structure médicale commune.
- d) un rappel sera donné à la police.

11. Approbation du procès-verbal de la séance du 20.02.2017 – décision

**17 OUI – 2 ABSTENTIONS (1 élu PS et 1 élu CEC)**

**Monsieur Daniel BERNARD quitte définitivement la salle aux délibérations du conseil communal.**

### **HUIS CLOS**

12. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – décisions.
13. Agréation de désignation d'un membre du personnel enseignant - décision
14. Mises en disponibilité de membres du personnel enseignant – décisions
15. Admission à la pension prématurément de manière temporaire d'un membre du personnel enseignant - décision